Autorisation n° 406/2016

Parc national des Ecrins

Avenant n°1 à l'autorisation de circulation n°152/2016

Pétitionnaire : Malcros 2018
Adresse : Mairie 05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL
Localisation : Commune de La-Motte-en-Champsaur
Nature de la demande : Circulation non motorisée
Dossier suivi par : Annick MARTINET

Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331 4-1 ; L331-4-2 ;

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins et notamment son article 15 ;

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Écrins et notamment son chapitre II – C, modalité 21 d'application de la réglementation dans le cœur ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques ;

Vu l'autorisation n°152/2016 du 02 mai 2016 ;

Vu la demande de prorogation en date du 15 juillet 2016 ;

Considérant que les activités décrites dans la demande sont conformes aux dispositions des textes susvisés ;

Arrête :

Article 1 :
Dans le cadre des autorisations mentionnées aux articles sus-visés l'autorisation n°152/2016 est prorogée et délivrée pour la période du 19 au 21 août t 2016 inclus, et de quelques jours avant pour organiser un éventuel portage de nourriture.

Article 2 :
Les autres articles sont inchangés.

À Gap, le 18/07/2016

Le directeur par intérim du
Parc national des Écrins,

Thierry DURAND

Copie : Secteur du Champsaur-Valgaudemar

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr